

Délibération n°31032026D03

Objet : Institution de la commission d'appel d'offres

Date de la convocation et de l'affichage : 25 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Le 31 mars 2026, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence du Maire, Jean-Jacques BAZIN.

NOM Prénom	Présent	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X			
CORDEL Lionel	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
CHAPUIS Patrick	X			
LE GUÉNAN Martine	X			
CUNSOLO Loris	X			
BERARD Annie	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
DIARRA Aly	X			
NESI Perrine	X			
EXCOFFON Laurence	X			
URBINATI Reynald	X			
SCHALLER Ophélie	X			
NICOLAS Damien	X			
BLARD Thomas	X			
BUFFAZ Laetitia	X			
MALLET Nicolas	X			
LAMBERT Aymeric	X			

VARCIN Marine	X			
AUGER Marie-Loan	X			
PERCEVAL André	X			
BORDON Francine	X			
BOUTTAZ Charles-Antoine	X			
DUCORON Sylvie	X			
GARLATTI Ghislain	X			
RAUX Francis	X			

Secrétaire de séance : Thomas BLARD

Rapporteur : Jean-Jacques BAZIN, Maire

En application des articles L 1411-5 et L 1414-2 du code général des collectivités territoriales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

Outre le maire, son président, la commission d'appel d'offres est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

Madame Caroline LEVANNIER
Monsieur Lionel CORDEL
Monsieur Loris CUNSOLO
Madame Francine BORDON
Monsieur Francis RAUX

Sont candidats au poste de suppléant :

Monsieur Serge GUILLEMAT
Madame Séverine DEBERNARDI
Monsieur Jean-Luc PLAGNOL
Monsieur Charles-Antoine BOUTTAZ
Madame Sylvie DUCORON

Le conseil municipal , après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** les candidats listés ci-dessus aux postes de titulaires et de suppléants de la CAO.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 31 mars 2026

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Jean-Jacques BAZIN



Le secrétaire de séance,
Thomas BLARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

